

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 19 décembre 2002

Messagerie

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Trajets

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 1 500 000 F pour 2003, 1 700 000 F pour 2004 et 1 900 000 F pour 2005 est accordée à la Fondation Trajets au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Assainissement des comptes

Une subvention complémentaire de 1 200 000 F pour 2003 est accordée à la Fondation Trajets pour permettre le remboursement du prêt accordé par les Hôpitaux universitaires de Genève à l'association Trajets le 17 décembre 1996 pour un montant de 900 000 F et de 300 000 F par un avenant du 24 février 1997.

Art. 3 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement sous la rubrique 84.11.00.365.81 pour les années 2003 à 2005.

Art. 4 Evaluation annuelle

Il sera procédé chaque année à une évaluation du travail accompli par la fondation.

Art. 5 But

Cette subvention est destinée à assurer le fonctionnement des activités de la fondation qui œuvre en faveur des personnes handicapées psychiques.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

La Fondation Trajets, constituée selon les articles 80 et suivants du Code civil suisse, poursuit notamment comme but le développement d'activités et de projets en faveur de personnes souffrant de difficultés psychiatriques. Ces activités menées depuis plus de vingt ans sont importantes pour l'intégration sociale de ces personnes. A ce titre, on relèvera qu'en 2001, Trajets a été soutenue par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à hauteur de 1 850 000 F pour ses prestations.

Afin que les difficultés apparues en 1997 appartiennent au passé et ne puissent plus se reproduire, le comité de l'association et la direction de Trajets, à la demande du Département de l'action sociale et de la santé, ont effectué une réforme en profondeur des différentes structures. Les changements principaux sont les suivants :

- l'association s'est transformée en fondation en 2002, ayant au sein de son conseil des membres de droit représentant le réseau social genevois (Département de l'action sociale et de la santé (DASS); Ville de Genève ; Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) ; Tuteur général ; un représentant des institutions psychosociales genevoises ; un représentant du personnel ; un représentant des usagers) ;
- une convention collective de travail correspondant aux normes en vigueur dans le domaine social a été négociée et signée le 4 octobre 2002 entre Trajets et son personnel;
- un organigramme clair a été établi et des modifications au niveau de la direction ont été effectuées. Une secrétaire générale, dirigeant l'activité des différents programmes et secteurs de la Fondation Trajets, a été nommée.

2. Activités de la Fondation

Trajets a accompagné 305 personnes en 2001 (dont 48% de femmes), soit 69 en centres de jour, 97 dans le domaine socioprofessionnel et de la réadaptation, 128 dans le domaine socio-communautaire et 211 dans les domaines psychosocial et résidentiel.

Outre son expérience acquise depuis plus de 20 ans, Trajets vient d'obtenir, en date du 12 mars 2002, la certification OFAS/AI 2000 et ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.

Trajets contribue à créer ou à recréer les réseaux sociaux et développe des moyens concrets pour répondre aux besoins des personnes handicapées psychiques, afin de les aider à trouver une place qui leur convienne et à occuper des rôles sociaux valorisés et reconnus au sein de la collectivité. A cet effet, Trajets met en œuvre, avec chaque personne suivie, un projet individuel de réalisation personnelle afin de miser sur les capacités des individus qu'elle soutient. Trajets favorise la participation de ces derniers ainsi que celle de leurs proches et cherche à placer la personne au premier plan. Afin d'y parvenir, Trajets est organisé de la façon suivante :

a) Le secteur « Admission et orientation » représente la porte d'entrée principale. La personne y est accueillie, conseillée et orientée, soit vers un ou plusieurs secteurs de Trajets, soit vers des services du réseau social genevois et se voit attribuer un coordinateur pour son projet.

b) Le secteur « Psychosocial et d'ingénierie sociale » offre un accompagnement psychosocial, socioprofessionnel et un soutien à l'habitat.

c) Le secteur « Résidentiel » offre des places d'accueil résidentielles au sens de l'OFAS et des appartements de suivi. Trajets dispose ainsi d'une résidence, la Résidence du Plateau, et de plusieurs appartements répartis dans la ville.

d) Le secteur « Centres de jour Katimavik et Créations ». Katimavik accueille les personnes pour différentes activités et propose des ateliers d'expression variés. Créations propose des activités plus spécifiquement liées à l'expression artistique dans les arts plastiques.

e) Le secteur « Temps libre » propose des activités de loisirs, d'accompagnement de fin de semaine ou de vacances. Le centre de vacances et de formation «La Pierre Bleue», situé en Normandie, est toujours géré par la Fondation. Afin de le rentabiliser, ce centre sera ouvert beaucoup plus largement à l'ensemble du réseau genevois prenant en charge des personnes handicapées, la propriété étant adaptée architecturalement à tous les types de handicap.

f) Le secteur « Rencontres » propose des permanences, un lieu d'accueil et de rencontres, et des cours et formations.

g) Le secteur « Socioprofessionnel » qui s'occupe de l'intégration professionnelle, de recherche et de placement en milieu ordinaire et de la réadaptation professionnelle. Les prestations offertes vont du réentraînement au travail à l'apprentissage d'un métier pouvant déboucher sur un certificat fédéral de capacité.

Ce secteur comprend les entreprises sociales suivantes:

- **Trajets Jardin** : maraîchage, paysagisme et pépinières d'eau.
- **Imprimerie Trajets** : impression offset et copy-service.
- **Trajets Bureau Services/Trajets-Concept**: travaux de bureau, publication, graphisme et infographie secrétariat, gestion de l'économat.
- **Trajets Restauration** : restaurants La Plaine-Lune et Le Croque-Note, service traiteur.
- **Trajets Maintenance** : travaux de maintenance, d'aménagement et de nettoyage, de menuiserie, d'ébénisterie, de peinture et de conciergerie.

La diversité des actions de Trajets rend sa gestion complexe et c'est la raison pour laquelle, se basant grandement sur les conclusions du groupe de travail présidé par M. Jaques Vernet, un organigramme nouveau a été mis en place. Après plus de vingt ans d'engagement constant, le fondateur de Trajets restera chargé de projets spécifiques mais n'assumera plus de responsabilités hiérarchiques.

3. Situation financière

A la suite des problèmes rencontrés par l'association Trajets, le Conseil d'Etat donnait mandat à M. Jaques Vernet, ancien conseiller d'Etat, président du groupe paritaire de concertation, de lui faire rapport, ce qui fut fait en date du 24 mars 1997.

En date du 9 avril 1997, le Conseil d'Etat adoptait les propositions et conclusions du groupe paritaire de concertation et prenait diverses mesures destinées à assurer leur mise en œuvre effective dans les délais fixés. Notamment, le Conseil d'Etat chargeait le Département de l'action sociale et de la santé de préparer un projet de loi accordant à l'association Trajets des subventions cantonales pour les exercices 1997-2000 sous certaines conditions.

Bien que le rapport du groupe paritaire de concertation ait été signé par le président de Trajets et les délégués du personnel et des syndicats, Trajets revenait sur les accords signés en date du 6 juin 1997 en faisant de nouvelles propositions.

A une interpellation urgente de M. Pierre-Alain Champod le 13 juin 1997 sur le devenir de l'association Trajets (IU 349 - Mémorial 1997 : page 4234), M. Guy-Olivier Segond répondit que le Conseil d'Etat n'entendait pas traiter cette affaire à chaud et que le groupe de suivi devait rencontrer, une dernière fois, tous les protagonistes.

La situation ne s'étant pas dénouée, le Département de l'action sociale et de la santé décida de supprimer la subvention cantonale, alors de 189 000 F, à l'association Trajets dès 1998.

Il y a lieu de relever que le montant de la subvention de l'époque avait été complété en 1996 par une subvention supplémentaire de l'Etat de Genève de 429 806 F. De même, le 17 décembre 1996, les Hôpitaux universitaires de Genève accordaient un prêt à l'association Trajets pour un montant de 900 000 F et de 300 000 F par un avenant du 24 février 1997, soit au total 1 200 000 F. Ce montant n'a pas été remboursé à ce jour.

Suite au désengagement de l'Etat et de la Ville de Genève, dès 1998, l'association a pris diverses mesures pour se maintenir en activité.

L'association a notamment sollicité diverses fondations privées, des communes et des donateurs privés. Relevons à cet égard l'engagement de la commune de Lancy qui a poursuivi son subventionnement et a mis à disposition de Trajets en 2002, la somme de 200 000 F pour la mise aux normes de l'atelier protégé de service-traiteur « Le Croque Note ». Par ailleurs, le Conseil administratif de la Ville de Genève a inscrit dans son projet de budget 2003 un montant de 30 000 F en faveur de Trajets.

Force est de constater toutefois qu'aujourd'hui le taux d'encadrement des personnes handicapées psychiques est faible, que la masse salariale ne correspond pas aux exigences de la profession et que, malgré un engagement personnel important des collaborateurs, Trajets ne saurait survivre plus longtemps financièrement sans le soutien de l'Etat.

Les réformes qui ont été engagées par Trajets à la demande du Département de l'action sociale et de la santé permettront d'assurer la pérennité des activités de la Fondation Trajets en raison, comme le relevait M. Jaques Vernet dans son rapport, « de sa qualité reconnue de maillon légitime dans le réseau de la psychiatrie et post-psychiatrie genevoises ».

4. Prêt des Hôpitaux universitaires de Genève

Afin de faire face aux importants problèmes de liquidités de Trajets et à titre transitoire, en attendant un soutien clarifié de l'Etat de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève sur demande du Conseil d'Etat

accordaient, le 17 décembre 1996, un prêt à l'association Trajets pour un montant de 900 000 F et de 300 000 F par un avenant du 24 février 1997, soit au total 1 200 000 F.

Ce montant n'a pas été remboursé à ce jour et Trajets, depuis la date de ce prêt, n'a jamais eu les moyens d'envisager de commencer à le rembourser.

Le 9 avril 1997, le Conseil d'Etat, sur la base du rapport de M. Jaques Vernet, chargeait le Département de l'action sociale et de la santé de préparer un projet de loi accordant à l'association Trajets des subventions cantonales pour quatre ans étant entendu que (...) « le montant de ces subventions permettra le remboursement du prêt de 1 200 000 francs accordés par les Hôpitaux universitaires de Genève (département de psychiatrie) ».

Il est certain que le remboursement de ce prêt ne pourra avoir lieu qu'au travers une subvention cantonale, soit échelonnée sur plusieurs années, soit incluse dans le présent projet, à titre exceptionnel. Cette dernière option ayant le mérite de la transparence, c'est celle qui a été retenue.

Au vu de ce qui précède et pour tenir compte du fait que la Fondation Trajets est un maillon important dans le réseau social genevois et plus particulièrement dans l'accompagnement des personnes handicapées psychiques, il y a lieu de lui accorder une subvention annuelle de fonctionnement pour lui permettre de poursuivre, en collaboration avec l'ensemble du réseau genevois, la fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) et les autres associations œuvrant dans le domaine de la santé mentale, ses activités en faveur d'une population toujours plus nombreuse, atteinte dans sa santé psychique.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi.

Annexes :

- 1. Rapport de l'organe de révision pour les comptes de l'exercice 2001*
- 2. Projets de budgets 2003, 2004 et 2005*
- 3. Préavis technique du département des finances*

FIDUCIAIRE GEORGES MARTIN

Annexe 1

**Expert-Comptable - Agent Intermédiaire Autorisé par le Conseil d'Etat
Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires STV|USF****Boulevard du Pont-d'Arve 28 - 1205 GENEVE - Tél. 022 / 320.80.77 - Fax 022 / 320.16.83 - C.C.P. 12-11703-4****RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

présenté à

L'Assemblée Générale Ordinaire**De l'ASSOCIATION TRAJETS****GENEVE**

* * * *

En ma qualité d'Organe de Révision de votre Association, j'ai vérifié, conformément aux dispositions légales, la comptabilité et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2001**.

Mon contrôle a été effectué selon les normes reconnues par la profession. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

A la suite d'irrégularités comptables observées par la direction et le bureau du Comité, je suis intervenu afin de vérifier la comptabilité dans le courant de l'année 2001 et j'ai pu constater qu'effectivement le responsable de la comptabilité de l'association modifiait certaines pièces comptables et procédait à de fausses comptabilisations.

A la demande du bureau du Comité, j'ai alors procédé à la réconciliation des comptes 2001 sur la base des documents retrouvés (non exhaustifs) afin de rétablir la comptabilité de l'année 2001.

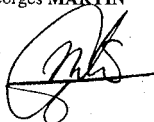
Ainsi à la suite de ces modifications et sur la base de mes vérifications, j'ai constaté ce qui suit :

- le bilan et le compte de Pertes et Profits concordent avec la comptabilité,
- le bilan et le compte de Pertes et Profits sont établis conformément aux prescriptions légales et statutaires,

Sur la base de mon examen et des corrections apportées, je vous recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Genève, le 15 avril 2002

L'Organe de Révision
Georges MARTIN



Annexes : - Bilan au 31 décembre 2001,
- Compte de Profits & Pertes

ASSOCIATION "TRAJETS"GENEVEBilan Comparatif au 31 Decembre 2001 et 2000

<u>ACTIFS</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u>
<u>Actif circulant</u>		
Caisse	9'907.60	20'058.30
Poste	128'060.63	132'095.96
Banques	83'935.30	166'187.65
Titres	153'027.20	153'027.20
Débiteurs	296'162.95	300'071.67
Charges Sociales à Recevoir	21'741.70	5'797.40
Actifs Transitoires & Dons à Recevoir	494'826.40	164'222.18
<u>Total de l'actif circulant</u>	<u>1'187'661.78</u>	<u>941'460.36</u>
<u>Actif Immobilisé</u>		
Installation	74'000.00	100'000.00
Bien-fonds & Bâtiments	1'420'000.00	1'500'000.00
Mobilier & Machines de Bureau	1.00	6'000.00
Machines d'Exploitation	46'000.00	60'000.00
Infrastructure Informatique	31'890.00	0.00
Dépôts de Garantie	5'790.15	5'790.15
<u>Total de l'Actif Immobilisé</u>	<u>1'577'681.15</u>	<u>1'671'790.15</u>
<u>Total de l'Actif</u>	<u>2'765'342.93</u>	<u>2'613'250.51</u>

ASSOCIATION "TRAJETS"GENEVEBilan Comparatif au 31 Décembre 2001 et 2000PASSIFS

2001

2000

Fonds Etrangers

Banques	472'364.45	496'908.35
Banque Hyposwiss	602'600.00	0.00
Fournisseurs	81'424.71	62'121.67
Créanciers	0.00	217'338.76
Charges Sociales	54'566.35	122'520.10
Prêt IUPG	1'200'000.00	1'200'000.00
Passifs Transitoires	62'826.50	289'908.67
OFAS, Subventions à Rétrocéder	446'307.00	0.00

Total des Fonds Etrangers

2'920'089.01

2'388'797.55

Provisions

Provisions Sur Débiteurs	29'000.00	29'000.00
Provisions Pour Investissements	300'139.00	300'139.00

Total des Provisions

329'139.00

329'139.00

Fonds Propres

Réserve Statutaire	125'000.00	125'000.00
Perte Reportée	-229'686.04	-237'582.40
Résultat de l'Exercice	-379'199.04	7'896.36

Total des Fonds Propres

-483'885.08

-104'686.04

Total du Passif

2'765'342.93

2'613'250.51

ASSOCIATION "TRAJETS"**GENEVE****Compte de Pertes & Profits Comparatif du 1er Janvier 2000 au 31 Décembre 2001****RECETTES**

	2001	2000
Subventions OFAS (art. 73/74)	2'611'786.00	2'749'032.00
Commune de Lancy	50'000.00	50'000.00
Autres Communes	3'500.00	13'275.00
Dons, Cotisations & Produits Divers	553'458.95	140'979.80
Production - Facturation Entreprises	1'613'868.70	1'447'490.98
Loyers Encaissés	421'834.50	98'779.00

Total des Recettes

5'254'448.15

4'999'556.78

CHARGES

Salaires & Charges Sociales	2'927'400.31	2'624'316.09
Indemnités Usagers & Divers	109'733.05	99'568.15
Achats des Entreprises	926'386.44	368'007.80
Loyers	433'890.00	0.00
Frais des Locaux	202'096.70	451'931.13
Services Industriels	42'817.78	47'163.70
Téléphones, Frais de Port	60'866.62	74'852.24
Frais de Bureau, Informatique	33'539.87	35'417.57
Leasing, Maintenance & Location Machines	79'131.63	174'239.59
Aménagement, Entretien & Réparations	32'458.45	95'635.01
Intérêts & Frais Financiers	52'528.69	47'460.04
Frais de Véhicules	22'774.53	25'584.18
Honoraires	6'020.00	6'672.00
Frais d'Animation	5'154.57	2'484.86
Frais Divers, Publicité, Taxes, Imprévus	110'834.55	89'530.21
Rétrocessions OFAS	446'307.00	0.00
Amortissements	141'707.00	153'797.85
Dotations Provisions	0.00	170'000.00

Total des Charges

5'633'647.19

4'491'660.42

Perte ou Bénéfice de l'exercice

-379'199.04

7'896.36

BUDGETS PREVISIONNELS 2002 - 2005

	2002	2003	2004	2005
PRODUITS				
Chiffre d'affaires des secteurs	1'600'000.-	1'630'000.-	1'640'000.-	1'640'000.-
Résidence et logements	950'000.-	975'000.-	975'000.-	975'000.-
Dons et cotisations	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-
Actions diverses	15'000.-	50'000.-	10'000.-	10'000.-
OFAS	1'850'000.-	1'850'000.-	1'900'000.-	1'900'000.-
OCAI	110'000.-	80'000.-	80'000.-	80'000.-
Etat de Genève	0.-	0.-	0.-	0.-
Ville de Genève	0.-	30'000.-	30'000.-	30'000.-
Ville de Lancy	26'000.-	26'000.-	26'000.-	26'000.-
Autres Communes	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-
ASAT, Fondations	20'000.-	20'000.-	20'000.-	20'000.-
TOTAL DES PRODUITS	<u>4'591'000.-</u>	<u>4'681'000.-</u>	<u>4'701'000.-</u>	<u>4'701'000.-</u>
CHARGES				
Coûts directs productions	590'000.-	620'000.-	630'000.-	640'000.-
Salaires	2'812'000.-	3'479'000.-	3'625'000.-	3'786'000.-
Charges sociales	423'000.-	526'360.-	549'750.-	573'900.-
Indemnités des usagers	110'000.-	130'000.-	130'000.-	140'000.-
Loyers et charges	529'000.-	610'000.-	610'000.-	610'000.-
Services industriels	55'000.-	90'000.-	95'000.-	100'000.-
Entretien locaux et machines	97'000.-	110'000.-	120'000.-	120'000.-
Location machines et leasing	46'000.-	70'000.-	75'000.-	75'000.-
Frais administration - bureau - informatique	29'000.-	40'000.-	45'000.-	45'000.-
Activités diverses - Animation	5'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-
Frais déplacements et véhicules	30'000.-	20'000.-	20'000.-	20'000.-
Impôts et taxes	6'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-
Frais divers, publicité, imprimés	50'000.-	60'000.-	60'000.-	60'000.-
Frais financiers	99'000.-	70'000.-	70'000.-	70'000.-
Amortissements	70'000.-	70'000.-	70'000.-	70'000.-
Formation professionnelle et des bénévoles	15'000.-	75'000.-	75'000.-	75'000.-
Frais tél. et frais de port	62'000.-	75'000.-	80'000.-	80'000.-
Assurances	18'000.-	20'000.-	25'000.-	25'000.-
Frais d'études, documentation, consultations	5'000.-	25'000.-	25'000.-	25'000.-
Honoraires, adhésions, démarche qualité, audit	65'000.-	75'000.-	75'000.-	75'000.-
TOTAL DES CHARGES	<u>5'116'000</u>	<u>6'185'360.-</u>	<u>6'399'750.-</u>	<u>6'614'900.-</u>
DIFFERENCE	525'000.-	1'504'360.-	1'698'750.-	1'913'900.-



Département des finances
Cellule d'expertise financière

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement Autre

n° 84.11.00.365.81 et 86.20.00.363.01

1. Objet

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Trajets.

2. Financement

Ce crédit de fonctionnement de 1 500 000 F pour 2003, 1 700 000 F pour 2004 et 1 900 000 F pour 2005, sous la forme d'une subvention, est inscrit au budget de fonctionnement sous la rubrique 84.11.00.365.81.

Un crédit supplémentaire totalisant 1 200 000 F, à titre de remboursement d'un prêt accordé à l'association Trajets en 1996 par les Hôpitaux universitaires genevois, est inscrit en 2003 sous la rubrique 86.20.00.363.01.

3. Remarques

Il est mentionné au point 4. de l'exposé des motifs que les Hôpitaux universitaires de Genève, sur demande du Conseil d'Etat, ont accordé en décembre 1996 et en février 1997, un prêt totalisant 1 200 000 F à l'association Trajets.

L'article 2 du présent projet de loi vise à assainir la situation, en accordant un crédit supplémentaire de 1 200 000 F au budget des HUG, sous la rubrique 86.20.00.363.01, à titre de remboursement du prêt. Il est à relever que cette manière de procéder augmente artificiellement les charges et les revenus de fonctionnement des HUG, ce qui peut être évité en par une subvention de l'Etat de Genève à la Fondation Trajet directement. En effet, tant l'attribution que le remboursement du prêt sont normalement des opérations "bilan - bilan" dans les comptes des HUG. Par ailleurs, dans une optique de coût complet, il aurait été souhaitable de faire apparaître la totalité des subventions accordées à la Fondation Trajets d'un montant de 2 700 000 F en 2003 (dont 1 200 000 F pour le remboursement du prêt aux HUG).

Au projet de budget 2003, la subvention accordée aux HUG s'élève à 782 800 000 F. Dans ce cadre, il s'agirait de s'assurer que le crédit supplémentaire de 1 200 000 F octroyé par le présent projet de loi, au titre de remboursement du prêt effectué en faveur de la Fondation Trajets, a été pris en compte lors du calcul de l'enveloppe budgétaire 2003 des HUG. Il est à noter que dans le cas où le projet de loi serait modifié afin de tenir compte de la première remarque de ce préavis relative au coût complet (subventions à la Fondation Trajets), dans la mesure où le calcul actuel de la subvention accordée aux HUG intégrerait ledit crédit supplémentaire (remboursement du prêt), l'enveloppe budgétaire 2003 des HUG devrait être revue à la baisse du même montant (1 200 000 F).

Le rapport de l'organe de révision présenté en annexe du projet de loi relève que "A la suite d'irrégularités comptables observées par la direction et le bureau du Comité, [l'organe de révision est] intervenu afin de vérifier la comptabilité dans le courant de l'année 2001 et [a] pu constater qu'effectivement le responsable de la comptabilité de l'association modifiait certaines pièces comptables et procédait à de fausses comptabilisations." Dans ce contexte, l'article 4 du dispositif juridique prévoit une évaluation annuelle du travail et il s'agira d'être particulièrement attentif à ce point.

Eve Vaissade

Alain Decosterd

Genève, le 17 décembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs transmis le 12 décembre 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 17 décembre 2002

Signature du responsable financier